

Le froid arrive à grands pas ! ÊTES-VOUS PRÊTS ?

Volume 22, n° 88 - Octobre 2013

Eh oui ! L'automne est là et il faut déjà penser au froid de l'hiver ! Vous devrez bientôt commencer à chauffer vos demeures. Certains utiliseront l'électricité et d'autres le bois. Certains choisiront le mazout et d'autres le propane ou encore les granules. Chacune de ces sources d'énergie a ses points forts et points faibles. Il faut bien se renseigner sur leurs caractéristiques ainsi que leur utilisation pour passer un hiver en tout confort et en toute sécurité. Chaque appareil a des exigences d'installation ou d'entretien propres à chacun.

Votre appareil de chauffage est-il efficace pour votre domicile ?

Un entretien rigoureux de vos appareils permet une efficacité et une performance optimale en plus d'être plus sécuritaire pour votre famille. Certains systèmes ont besoin de plus d'attention que d'autres. Habituellement, chaque appareil a besoin d'un entretien annuel au minimum avant la saison froide. Informez-vous auprès de spécialistes. Faire nettoyer votre appareil par une personne qualifiée permettra de réduire les coûts de chauffage en optimisant l'appareil en plus de le rendre plus sécuritaire ! Ce n'est pas à négliger !



Il se peut aussi que votre vieux poêle à bois soit au bout de sa vie utile. En plus d'être plus à risque d'incendie, une grande partie de la chaleur est probablement perdue et évacuée par la cheminée. Un nouveau poêle à bois réduira considérablement la quantité de bois que vous brûlerez durant l'hiver. Il émettra aussi moins de particules polluantes dans votre entourage. Assurez-vous également que vos conduits ou votre cheminée sont de bonne qualité.



Liste de vérifications avant l'hiver

- Système de chauffage (appareils, conduits, cheminées, combustibles, dégagements)
- Avertisseur de fumée (moins de 10 ans fonctionnel, minimum un par étage)
- Avertisseur de monoxyde de carbone si obligatoire (durée de vie de 5 à 7 ans)
- Extincteur portatif (pression, date de maintenance, emplacement, type ABC)

Texte

La crésote

La crésote est le nom donné à plusieurs sortes d'huiles extraites de goudrons de bois ou de charbon ou d'une plante.

Aspect : matière dure, collante et brillante, fortement odorante.

La crésote est trouvée dans le dépôt croûteux déposé par les fumées circulant dans une cheminée ou contre une paroi froide. Elle est très toxique et cancérigène.

Elle est extrêmement combustible, contient même, par volume, un potentiel énergétique plus élevé que le bois et peut s'enflammer lorsqu'il y a accumulation (feux de cheminée). La crésote est le produit d'une combustion incomplète du bois, ce qui est le cas dans la plupart des cheminées traditionnelles et dans les inserts fonctionnant avec un faible afflux d'air.

Formation : Elle est formée de gouttelettes de goudron qui se condensent sur les surfaces plus froides de l'appareil et de la cheminée (le bistrage).



Un ramonage annuel au minimum permet de retirer la crésote qui aurait pu se former et éviter un feu de cheminée ! Plusieurs ramonages ou du moins plusieurs vérifications durant l'hiver permettent d'éviter de mauvaises surprises. Du bois de bonne qualité, sec et une combustion vive permettent de réduire la formation de crésote.

RAPPEL

1

Assurez-vous que votre **numéro civique** soit visible en tout temps de la voie publique et qu'il ne soit pas caché par la neige, un arbre ou encore un abri

2

Pensez à réduire la quantité de **bois de chauffage** à l'intérieur de la maison et gardez celui-ci à un **minimum de 5 pieds** du poêle à bois.

3

Toute **bouteille de propane** doit être entreposée en tout temps à l'extérieur de la maison, du garage ou du cabanon.



Pour toutes questions ou commentaires, vous pouvez me rejoindre

- par téléphone au 819 397-4226, poste 2,
- par courriel à preventionniste@stcyrille.qc.ca,
- sur le Web au www.stcyrille.qc.ca à la section Prévention et incendie.

Alexandre Langlois, TPI
Votre préventionniste incendie